

L'UNION DU MAGHREB ARABE

17 Février 1989

وحدة المغرب العربي



SOMMAIRE

Spécial U.M.A.

- L'Unité Maghrébine -----	2
- L'U.M.A. et la C.E.E. -----	3
- L'U.M.A. et l'Afrique, quelles perspectives ? ---	3
- De novembre 1987 à février 1989	
* Une chronologie de l'U.M.A. -----	4-5
- Structure et Statuts de l'U.M.A. -----	5
- Indices bibliographiques -----	5

- Chronologie	
La Tunisie au jour le jour -----	6
- Bicentenaire de la Révolution Française	
* Vocabulaire révolutionnaire -----	7
- Les sciences humaines et sociales en avril -----	8
* Conférences et rencontres du CDTM	
* A l'affiche	
* Information "Révolution"	

L'UNITE MAGHREBINE

En 1989, le Maghreb semble renouer avec l'expérience unitaire vécue pendant une soixante d'année sous l'empire almohade, seule expérience notable dans l'histoire musulmane de l'Afrique du Nord.

Dès 1933, l'Etoile Nord-Africaine créée par l'Algérien Messali Hadj réclamait l'indépendance de la région dans sa totalité. Dans un passé plus proche, les tentatives unitaires les plus affichées se sont développées après la fin de la deuxième guerre mondiale, comme moyen, même symbolique, de mettre un terme à la colonisation française ; la Ligue des Etats Arabes, créée en mars 1945 favorisait la tenue au Caire d'un Congrès de l'Afrique du Nord, accueillant de nombreux émigrés nord-africains. La ville du Caire était de nouveau le lieu d'un congrès du Maghreb arabe en février 1947 et devenait le point de rencontre d'opposants politiques maghrébins, les Marocains Abd el-Khaleq Torrès, Allai el-Fasi et Abd el-Krim, les Tunisiens Habib Bourguiba et Brahim Toubbal, et de nombreux Algériens y formant un comité de libération du Maghreb arabe.

Les tendances unitaires persistaient pendant les années 1950 ; le Maroc et la Tunisie, devenus indépendants en 1956, affirmaient leur soutien à l'Algérie dans sa guerre d'indépendance, ces trois pays exprimant de concert leur souci unitaire lors de la conférence de Tanger, en avril 1958, où l'Istiqlal marocain, le Néo-Destour tunisien et le F.L.N. algérien esquisaient un projet de Constituante maghrébine et affichaient leur attachement à l'élaboration d'institutions communes au Maghreb, une fois les indépendances nationales atteintes. Cette conférence marquera une apogée dans l'histoire du Maghreb uni.

En effet les années 1960 et l'accession des nations à l'indépendance vont voir apparaître les premiers conflits intermaghrébins nés de la remise en cause des frontières. En novembre 1969, le Maroc conteste l'indépendance de la Mauritanie et rompt jusqu'en 1965 ses relations avec la Tunisie qui a apporté à son soutien à la candidature mauritanienne à l'O.N.U. ; en décembre 1962, les ambassadeurs algérien et tunisien sont rappelés auprès de leurs gouvernements respectifs suite au litige frontalier sur la "borne 231" ; en septembre 1963, le Maroc et l'Algérie s'affrontent dans une "guerre des sables" suite à la revendication marocaine sur Tindouf ; la Libye dispute à la Tunisie, une part du plateau continental en Méditerranée provoquant l'arbitrage de la Cour de La Haye.

Ce n'est que vers la fin des années 1960 que les Etats du Maghreb feront progressivement taire leurs désaccords politiques, idéologiques ou économiques pour remettre à l'ordre du jour, l'impératif unitaire. Le Comité Permanent Consultatif du Maghreb (C.P.C.M.) devient de plus en plus actif, des centaines d'accords bilatéraux ou multilatéraux sont signés, dans le sens d'une intégration économique

plus poussée ; des commissions communes sont créées dans de nombreux secteurs industriels, sociaux ou juridiques, sans pour autant que les échanges commerciaux connaissent une croissance notable. La coopération multilatérale souffre de nouveau de dissensions bilatérales ; l'Algérie n'assiste plus aux réunions du Comité Consultatif, la tension s'exacerbe entre la Libye et le Maroc après le coup de Skhirat en 1971, le projet de fusion entre la Libye et la Tunisie en 1974 avorte.

Le déclenchement en 1975 du conflit du Sahara occidental bloque durablement l'édification du Maghreb et l'entraîne dans une crise qui va précipiter les renversements d'alliances et les recompositions des forces régionales ; la Mauritanie se rapproche, dans un premier temps du Maroc, qui rompt ses relations avec l'Algérie et la Libye suite à la reconnaissance de la République Sahraouie, pour, dans un deuxième temps, rompre avec le Maroc qui poursuit les Sahraouis en territoire mauritanien.

Ce n'est qu'à partir de 1981 que des perspectives nouvelles d'un règlement du conflit saharien favorisent un nouveau rapprochement intermaghrébin, en multipliant les liens bilatéraux (Algérie-Tunisie, Algérie-Libye, Tunisie-Maroc, Tunisie-Libye), pour aboutir en mars 1983 à la signature d'un Traité de fraternité, de bon voisinage et de coopération entre la Tunisie et l'Algérie auquel adhère la Mauritanie en décembre de la même année, traité qui demeure ouvert à l'adhésion d'autres pays du Maghreb.

Parallèlement, la signature à Oujda en août 1984 d'un traité ouvert, entre le Maroc et la Libye, formait un deuxième sous-ensemble régional au sein du Maghreb.

Le processus de normalisation des relations intermaghrébines amorcé au début des années 1980 s'accélérait avec le rapprochement algéro-marocain concrétisé symboliquement par la commémoration de la Conférence de Tanger de 1958, en avril 1986, signe manifeste du dégel entre l'Algérie et le Maroc ; l'amorce du règlement de leur différend sur le Sahara occidental levait désormais le plus sérieux obstacle à l'unité et les deux sous-ensembles régionaux pouvaient entamer l'intégration qui devait aboutir, après de multiples et fréquents contacts bilatéraux (cf. notre chronologie maghrébine) le 17 février 1989.

L'Union du Maghreb Arabe, formée par la libre association de plusieurs Etats modernes souverains semble se rapprocher des formes contemporaines de l'élaboration des espaces régionaux intégrés, tournant résolument le dos à cette période du XIIème siècle pendant laquelle l'ensemble du Maghreb était uni sous l'autorité politique de la seule dynastie almohade, période que de nombreux intellectuels qualifient d'âge d'or, et citent encore comme modèle.

L'U. M. A. et la C.E.E.

Lors de son ultime séjour à Tunis en tant que commissaire européen, chargé de la politique méditerranéenne, Claude Cheysson déclarait que la Communauté Européenne préférerait un Maghreb arabe uni avec des projets en commun à des projets séparés.

Alors qu'à la naissance de la C.E.E., les relations avec les pays du Maghreb étaient principalement d'ordre historique, et étaient l'apanage des pays méditerranéens signataires du Traité de Rome, celles-ci ont vite pris d'autres dimensions, d'ordre économique ou politique par exemple, dans lesquelles 6, 10 et enfin 12 pays se sont trouvés impliqués. En 1974, M. Scheel, alors président du Conseil des Communautés Européennes, déclarait "Par la Communauté, l'Allemagne est devenue un pays méditerranéen et, de ce fait, elle est engagée dans tous les problèmes qui se posent dans cette région".

Parmi les 5 pays de l'U.M.A., seuls la Tunisie, le Maroc et l'Algérie ont des accords de coopération avec la C.E.E. depuis 1969. La signature des trois accords de coopération en 1976 était considérée comme une grande avancée dans le dialogue euro-maghrébin. Ces accords ont été révisés récemment afin de tenir compte des nouvelles données économiques, politiques et institutionnelles, notamment l'élargissement de la C.E.E. à la Grèce, à l'Espagne et au Portugal.

Avec l'entrée de ces pays, la production maghrébine perdait en grande partie son caractère complémentaire, pour entrer en concurrence directe avec les produits communautaires. Les matières premières, les hydrocarbures pour la Libye et l'Algérie, les phosphates pour la Tunisie et le Maroc, sont presque les seules catégories de produits à sortir indemnes du principe de la préférence communautaire.

Néanmoins les deux derniers élargissements ont donné à la C.E.E. une orientation beaucoup plus méditerranéenne, ce qui devrait faciliter notablement les relations entre la C.E.E. et l'U.M.A, cette dernière représentant actuellement un marché d'environ 60 M. d'habitants (100 M. en l'an 2000).

Les accords de coopération entre deux blocs comme l'U.M.A. et la C.E.E. (320 M. de personnes) ont une autre dimension que ceux qui existent entre la C.E.E. et chacun des différents pays composant le Maghreb. A cet égard, il serait intéressant que des projets maghrébins complémentaires ou intégrés soient financés en partie dans le cadre des protocoles financiers signés entre la C.E.E. et l'Algérie, le Maroc et la Tunisie. La création de l'U.M.A. va, sans doute, changer la nature des relations C.E.E. - pays maghrébins ; tout d'abord avec les trois pays du Maghreb "central", où les prochains accords se feront dans l'optique de l'U.M.A., ensuite avec la Libye qui n'a signé aucun accord avec la C.E.E., et qui sera de fait co-signataire lorsqu'il y aura des accords C.E.E.-U.M.A., et enfin avec la Mauritanie, qui est le seul pays de l'U.M.A. à être signataire des accords de Lomé et sera à la fois A.C.P. et U.M.A.

De même que la C.E.E. a des rapports avec d'autres groupements de pays comme l'A.E.L.E. (Association Européenne de Libre Echange), l'U.M.A. pourrait intensifier ses relations avec les pays du Machrek par le biais du Conseil de Coopération Economique nouvellement créé, ou le Conseil de Coopération du Golfe qui existe déjà.

Le deuxième "Forum méditerranéen" qui doit avoir lieu en mai à Tanger et qui réunira sept pays méditerranéens de la C.E.E. et de l'U.M.A., ne pourra-t-il pas être l'esquisse d'un espace méditerranéen ?

Loïc CAHIERRE

L'U.M.A. ET L'AFRIQUE, QUELLES PERSPECTIVES ?

Analyser ce que représente l'Union du Maghreb Arabe sur la scène africaine c'est, somme toute, faire le bilan des relations inter-africaines de ces 25 dernières années et en tirer les principaux enseignements. Il s'agit alors de prendre en compte les relations intermaghrébines et transsahariennes ; de replacer l'événement au sein de la trame politique africaine, des indépendances à la création de l'O.U.A. en 1963 ; enfin d'envisager comment l'U.M.A. pourrait relancer les relations Afrique-Europe, la renaissance éventuelle de la coopération afro-arabe, le renforcement sur la scène internationale et au sein des instances onusiennes d'une véritable politique africaine.

C'est au plan régional (nous entendons par là, non seulement les cinq pays constitutifs du Grand Maghreb, mais aussi ceux qui leur sont frontaliers, tant au Sud, qu'au Nord, sur la Méditerranée) que les problèmes et les défis sont sans conteste plus exacerbés, ou les plus passionnels. Nul n'est besoin de rappeler que les "entités" puis Etats maghrébins, avant même les indépendances et à fortiori après, n'ont pas abordé les problèmes africains de la même manière. Tour à tour parallèles, croisées ou opposées, progressistes ou conservatrices, leurs "destinées africaines" désormais communes doivent donc faire face à des alliances et engagements contradictoires ou difficilement conciliables à court terme.

Seul l'avenir dira si les cinq pays fondateurs seront à même de résoudre et de dépasser les problèmes nés de leurs anciennes rivalités sub-sahariennes que ce soit à propos du Sahara occidental, ou vis à vis de la Mauritanie, du Mali, du Niger ou du Tchad.

Rappelons que le Traité de Marrakech est ouvert et laisse la possibilité aux Etats africains frontaliers d'y adhérer. La réunion le 21 mars 1989 de la Commission Mixte tchado-libyenne en est une illustration.

En ce qui concerne les relations avec les pays méditerranéens, la constitution d'un "grand marché maghrébin" est à même de bouleverser les enjeux économiques actuels et de placer la France, l'Espagne et l'Italie en position avantageuse, du fait de leur proximité géographique. Ne parle-t-on pas en effet, de la construction d'un pont sur le détroit de Gibraltar... et de plus en plus d'un "espace communautaire de la Méditerranée occidentale"....?

A l'échelle du continent africain, les effets de l'U.M.A. seront aussi idéologiques et politiques. On notera certes que ce n'est pas la première fois que l'Afrique voit se constituer des alliances régionales - les pays de l'Afrique de l'Ouest et ceux anglophones des "grands lacs" sont eux aussi unis, sinon politiquement du moins économiquement - quant à la formation de l'U.M.A, elle intervient après une période de crise profonde, durant laquelle, face à un endettement devenu difficilement gérable, et devant l'échec des principales stratégies de développement on avait assisté en effet au recours à des stratégies nationalistes ou autocentrées avec pour seule règle, le chacun pour soi.... Dans ce contexte précis, l'U.M.A. apparaît bien comme le vecteur d'une possible renaissance des mythes fondateurs de l'O.U.A. qui avaient fait la force dynamique de l'Afrique sur la scène mondiale jusqu'à la fin des années soixante dix. Une nouvelle démarche unitaire pourrait donc voir le jour. De fait, le traité de Marrakech devrait entraîner le retour du Maroc au sein de l'O.U.A.

L'Union du Maghreb Arabe pourrait, par la dynamique ainsi créée, permettre à la coopération afro-arabe de renaître, elle qui, dans les années 70-79 était apparue si prometteuse. Interrompu brutalement en 1979 avec l'exclusion de l'Egypte de la Ligue Arabe, privé de son pivot initial, le dialogue afro-arabe devait sombrer dans un long sommeil dont il devait ressortir à la faveur de deux événements : la création de l'U.M.A. bien sûr, mais aussi le retour de l'Egypte au sein de la Ligue Arabe. La tenue à Tunis, en décembre 1988 et ces dernières semaines de différentes rencontres Ligue Arabe-O.U.A. et Tunisie-O.U.A., semble augurer de nouveaux développements.

A l'échelle internationale, l'apparition d'un "Maghreb uni" pourrait modifier les relations Afro-reste du monde au sein des différentes organisations internationales; la dynamique U.M.A.-Afrique sub-saharienne ainsi générée, permettrait peut-être à l'Afrique de peser davantage dans les résolutions des conflits du Proche Orient ou de l'Afrique Australe... principaux sujets du dialogue afro-arabe...

Benoît FRICAUD

DE NOVEMBRE 1987 A FEVRIER 1989 UNE CHRONOLOGIE DE L'U.M.A.

21-22 novembre 1987 Maroc -Algérie : Le Ministre marocain chargé des Affaires Etrangères visite l'Algérie et remet un message de la part du roi Hassan II au Président Chadli Benjedid.

25 novembre 1987 Tunisie-Algérie : Le Premier Ministre tunisien se déplace en Algérie pour porter un message de la part du Président tunisien à son homologue algérien.

26 novembre 1987 Maroc-Tunisie : Ridha Ghedira, Conseiller du Roi Hassan II porte un message au Président Ben Ali.

28 Novembre 1987 Tunisie-Maroc : Hédi Baccouche, premier Ministre tunisien se rend en visite officielle au Maroc où il remet un message du Président Ben Ali au Roi Hassan II.

10 décembre 1987 Tunisie-Libye : L'envoyé spécial du Colonel Gueddafi, Khouildi Al 'Hamidi se rend à Tunis.

16-18 décembre 1987 Maroc-Algérie : Ahmed Al Atas, directeur des affaires politiques au sein du Ministère des Affaires Etrangères mène une commission technique algérienne au Maroc.

18-20 décembre 1987 Algérie-Libye : Visite officielle à Tripoli du Premier Ministre algérien Abd el Hamid Ibrahim.

20 décembre 1987 Algérie-Mauritanie-Tunisie : Réunion à Alger des trois ministres des Affaires Etrangères.

28 décembre 1987 Tunisie-Libye : Reprise des relations diplomatiques entre les deux pays.

10-11 janvier 1988 Algérie-Tunisie : Visite officielle en Tunisie du Président Chadli Benjedid.

11-12 janvier 1988 Algérie-Libye : Visite officielle en Libye du Président Chadli Benjedid.

1er février 1988 Tunisie-Maroc : Azzedine Al 'Iraqi, Premier Ministre marocain se rend en Tunisie en voyage officiel.

4-6 février 1988 Tunisie-Libye : Le Colonel El Gueddafi se rend en visite officielle en Tunisie pour célébrer le premier anniversaire du "7 Novembre".

6-9 février 1988 Algérie -Libye : Le Colonel Mouammar El Gueddafi se rend en Algérie.

8 février 1988 Tunisie-Algérie-Libye : Réunion des trois Chefs d'Etat à Sakiet Sidi Youssef en hommage à la mémoire des martyrs de la libération.

15 février 1988 Tunisie-Libye : Réouverture des frontières.

21-24 février 1988 Algérie-Libye : Signature d'accords de coopération entre les deux pays.

28-29 février 1988 Maroc-Tunisie : Visite officielle au Maroc du Premier Ministre tunisien Hédi Baccouche.

2-3 mars 1988 Tunisie-Algérie : Visite officielle en Algérie du Président Zine El Abidine Ben Ali.

19 mars 1988 Algérie-Libye : Signature à Alger d'un accord sur l'exportation du gaz naturel vers la Libye, via le Sud Tunisien.

2 mai 1988 Algérie-Mauritanie : Discussions en Algérie entre les Présidents Chadli Benjedid et Mouawiya Oueld Sidi Ahmed Al Taya'.

16 mai 1988 Maroc-Algérie : Reprise des relations entre les deux pays ; la décision de rouvrir les frontières à partir du 5 juin et de supprimer le visa a été prise.

22 mai 1988 Tunisie-Libye : Rencontre des deux Chefs d'Etat

à Djerba ; signature de plusieurs accords concernant la réalisation conjointe de projets économiques et accord sur la liberté de circulation des citoyens des deux pays. Réaffirmation du Président Ben Ali de la nécessité de réaliser un Grand Maghreb sans frontière.

2-4 juin 1988 Tunisie-Mauritanie : Visite officielle en Tunisie du Président Mouawiya Oueld Sidi Ahmed Al Taya'.

10 juin 1988 Grand Maghreb : Les cinq Chefs d'Etat se réunissent à Zeralda (Algérie) et décident la formation d'une commission chargée de l'élaboration de l'unité du Grand Maghreb dont la première réunion se tiendra à Alger le 13 juillet.

13 juillet 1988 Grand Maghreb : Réunion à Alger de la Grande Commission qui délègue à cinq sous-commissions la charge de mener à terme les dossiers ayant trait à l'économie, aux finances et aux douanes, à l'information et à l'éducation, aux institutions communes, et aux questions sociales humaines et de sécurité.

19 juillet 1988 Algérie-Libye : Signature d'un protocole d'accord sur la libre circulation des hommes et sur la suppression du visa.

6-8 août 1988 Tunisie-Libye : Le Président Ben Ali se rend en Libye à l'occasion de l'inauguration du site pétrolière "off-shore" dans la région d'El-bouri.

1er octobre 1988 Grand Maghreb : Les Ministres du Logement, tunisien, marocain et algérien, se réunissent en marge des travaux du sommet des ministres arabes du logement, pour étudier les moyens de coopération dans ce domaine.

2 octobre 1988 Tunisie-Libye : Réunion à Tunis de la Grande Commission Mixte.

3 octobre 1988 Libye-Algérie : Le Secrétaire Général du Comité Populaire se rend en Algérie pour renforcer la coopération entre les deux pays.

Tunisie-Libye : Mise au point des moyens de coopération dans le domaine de la pêche.

4 octobre 1988 Tunisie-Algérie : Signature d'un procès verbal entre les deux ministres des affaires sociales.

Maroc-Mauritanie : Signature d'un procès verbal entre les deux ministres de l'équipement.

7 octobre 1988 Algérie-Maroc : Fin des travaux de la commission mixte chargée des affaires économiques et financières.

Grand Maghreb : Réunion à Tripoli des ministres de l'agriculture de la Tunisie, du Maroc, de l'Algérie et de la Libye.

27 octobre 1988 Grand Maghreb : Réunion à Rabat de la Grande Commission Maghrébine.

1er novembre 1988 Grand Maghreb : Création au Maroc de la fédération maghrébine des chambres économiques.

15 novembre 1988 Tunisie-Algérie : Visite en Algérie du Premier Ministre tunisien Hédi Baccouche.

1er décembre 1988 Grand Maghreb : Début de la réunion internationale sur les perspectives de la presse écrite dans le Maghreb arabe.

7 décembre 1988 Tunisie-Libye : Début des travaux de la Haute Commission Mixte tuniso-libyenne sous la présidence conjointe de Hédi Baccouche et Omar Al Mountacer.

CHRONOLOGIE U.M.A. (suite)

8-11 décembre 1988 Tunisie-Libye : Visite officielle en Tunisie de Mouammar el Gueddafi

17 décembre 1988 Tunisie-Algérie : Mission du Ministre des Affaires Etrangères tunisien Abdelhamid Escheikh auprès du Président Chadli Benjedid.

1er janvier 1989 Algérie-Maroc : Suppression des visas entre les deux pays.

12 janvier 1989 Grand Maghreb : Réunion à Tunis des ministres des Affaires Etrangères des cinq pays du Maghreb.

13-17 janvier 1989 Grand Maghreb : Rencontre à Tripoli des ministres de l'industrie pour envisager une stratégie industrielle maghrébine.

19 janvier 1989 Tunisie-Libye : tenue à Tripoli des travaux de la Grande Commission Mixte tuniso-libyenne.

24 janvier 1989 Grand Maghreb : Réunion à Tunis de la Grande Commission maghrébine pour préparer le second Sommet Maghrébin de Marrakech.

6-8 février 1984 Algérie-Maghreb : Le Président algérien Chadli Benjedid se rend en visite officielle au Maroc.

6 février 1989 Tunisie-Libye : Mission de l'envoyé spécial Libyen, 'Abd el 'Ati al-'Abidi, auprès du Président Ben Ali.

13 février 1989 Algérie-Libye : le Président Chadli Benjedid se rend en visite en Libye.

13-14 février 1989 Grand Maghreb : Visite à Tunis de Chadli Benjedid et Mouammar El Gueddafi à la veille du Sommet de Marrakech.

15-17 février 1989 Union du Maghreb Arabe : Les cinq chefs d'Etat présents au sommet de Marrakech fondent l'Union du Maghreb Arabe.

Source : Revue "7 Novembre" (en arabe) N° 9 - Mars 1989

*

**

STRUCTURE ET STATUTS DE L'UNION DU MAGHREB ARABE

1) **Conseil de Présidence** : composé des cinq Chefs d'Etat des pays membres.

- la présidence est assurée, pour une durée de six mois, alternativement par l'un des cinq Chefs d'Etat.

- Le Conseil est seul investi du pouvoir de décision ; les décisions sont prises à l'unanimité.

- le Conseil tient une réunion ordinaire tous les 6 mois et peut, le cas échéant, être convoqué en session extraordinaire.

2) **Conseil des Ministres des Affaires Etrangères** : prépare les sessions du Conseil de la Présidence et examine les dossiers soumis par le comité de suivi et les commissions ministérielles spécialisées.

3) **Commissions ministérielles spécialisées** : créées par le Conseil de la Présidence qui en définit les tâches.

4) **Secrétariat Général** : composé d'un représentant par Etat membre.

- exerce ses fonctions dans le pays qui assure la Présidence du Conseil et qui assure, par conséquent, ses dépenses de fonctionnement.

- placé sous la présidence du Président de session.

5) **Conseil consultatif** : composée de dix représentants par pays membre.

6) **Instance judiciaire** : composé de deux magistrats par Etat membre, désignés pour six ans.

- renouvelable par moitié tous les trois ans.

Le traité spécifie que :

a) Toute agression contre l'un des Etats membres est considérée comme étant dirigée contre les autres Etats de l'U.M.A.

b) les signataires s'engagent à ne tolérer sur leurs territoires respectifs aucune activité ou organisation pouvant porter atteinte à la sécurité ou à l'intégrité territoriale de l'un des Etats membres ou à son régime politique.

c) Les Etats membres ne peuvent adhérer à aucune alliance ni aucun bloc militaire ou politique dirigés contre l'indépendance politique ou l'intégrité territoriale des autres Etats membres.

d) L'Union demeure ouverte à d'autres parties arabes ou africaines à condition que l'accord de leur adhésion éventuelle soit obtenu à l'unanimité.

(d'après T.A.P.)

REPERES BIBLIOGRAPHIQUES

* MAGHREB

- TROIN (Jean-François). - Le Maghreb, hommes et espaces. - Paris : Armand Colin, 1985. - (Collection U).

- JOBERT (Michel). - Maghreb, à l'ombre des ses mains. - Paris : Albin Michel, 1985.

- L'Unité Maghrébine, dimensions et perspectives. - Paris : C.N.R.S., 1972.

- Indépendance et interdépendance au Maghreb. - Paris : C.N.R.S., 1974

- Annuaire de l'Afrique du Nord ; Paris C.N.R.S.

*MAGHREB ET AFRIQUE

- Le Maghreb et l'Afrique subsaharienne, sous la dir. de Slimane Chikh. - C.N.R.S., 1980. - (Coll. Etudes de l'Annuaire de l'Afrique du Nord).

- BOSSCHERE (Guy de). - Clefs pour le Tiers Monde : l'Afrique. - Paris : Seghers, 1987 (1ère éd. 1973).

- Les Relations historiques et socioculturelles entre l'Afrique et le Monde Arabe de 1935 à nos jours. - Paris : UNESCO, 1984. (Histoire Générale de l'Afrique, Etudes et documents 7).

- Centre d'Etudes pour l'Unité arabe - Les Arabes et l'Afrique t I - II Par L'Harmattan, 1986.

* MAGHREB- C.E.E.

- MUZIKAR (Joseph). - Les Perspectives de l'intégration des pays maghrébins et leur attitude vis-à-vis du Marché Commun. - Nancy : Centre Européen Universitaire, 1968.

- Coopération C.E.E.-Maghreb. Colloque. Tunis. 1979. - Actes du colloque "Coopération C.E.E.-Maghreb" organisé à Tunis les 28, 29 et 30 mai 1979, publiés par M.K. Nabli. - Tunis : C.E.R.P., 1981.

- DUHAMEL (Bernard). - La Coopération trilatérale. - Paris : Le Sycomore, 1982.

- DREVET (Jean-François). - La Méditerranée, nouvelle frontière pour l'Europe des 12 ? - Paris : Karthala, 1986.

ainsi que des périodiques contenant régulièrement des articles sur la C.E.E. et le Maghreb :

Communauté Européenne (lettre d'information)

Etudes Internationales

RAMSES

CHRONOLOGIE

LA TUNISIE AU JOUR LE JOUR

MARS 1989

27 février Elections : Le nombre des circonscriptions électorales pour les prochaines élections a été fixé à 25 (les gouvernorats de Tunis et de Sfax ont été scindés en 2). Le nombre total des députés a été fixé à 141.

Tunisiens à l'étranger : Création d'un Conseil Supérieur de l'Emigration. Le Conseil sera composé des représentants de la colonie tunisienne, toutes catégories socio-professionnelles comprises et des représentants des ministères et des organisations concernés.

2 mars Elections présidentielles et législatives anticipées : Le Chef de l'Etat signe les décrets portant sur l'organisation des élections. La période de dépôt des candidatures est fixée du 4 au 19 mars, la campagne électorale se déroulera du 19 au 31 mars.

3 mars Elections : Conférence de presse du Ministre de l'Intérieur annonçant la création d'une commission permanente de préparation matérielle des élections.

6 mars U.M.A. Ratification par la Mauritanie du Traité d'Union du Maghreb Arabe.

7 mars Elections : Annonce officielle de la candidature de Zine El Abidine Ben Ali aux élections présidentielles.

8 mars U.M.A. : Sadok Chaabane et Sadok Belaïd sont nommés représentants de la Tunisie au sein de la juridiction maghrébine prévue à l'article 13 du traité d'Union.

Elections : Moncef Rouissi est nommé directeur de la campagne électorale présidentielle.

9 mars U.M.A. : L'Algérie ratifie le traité d'Union du Maghreb Arabe.

Social : D'importantes mesures ont été prises en faveur des assurés sociaux :

- Avance de 10% et taux d'intérêt de 5% instaurés pour la location-vente des appartements occupés par la SPORLS.
- Concernant la vente des logements inoccupés, les taux d'intérêt sont passés de 8,25 à 5%.
- Création d'une mutuelle des artistes créateurs.
- Extension du régime de sécurité sociale des Indépendants aux catégories littéraires et artistiques.

Ecole de base : 50MD supplémentaires vont être débloqués. L'examen de sixième sera supprimé à partir de 1993.

Emigration : Le Chef de l'Etat préside le Bureau Provisoire du Conseil Supérieur de l'Emigration.

10 mars Elections : Sur instruction du Président Ben Ali, Ahmed Mestiri est inscrit sur les listes électorales.

11 mars Droits de l'Homme : 3ème Congrès de la Ligue Tunisienne des Droits de l'Homme.

Emigration : Le chef de l'Etat met à la disposition des associations tunisiennes en France, un immeuble pour leurs activités.

Les membres du Bureau provisoire du Conseil Supérieur de l'Emigration sont désignés.

13 mars Elections présidentielles : Officialisation de la candidature de Zine El Abidine Ben Ali par la Commission Constitutionnelle.

14 mars Agriculture : Le Chef de l'Etat préside le Séminaire National sur l'Agriculture au cours duquel a été annoncée l'annulation des dettes contractées par les agriculteurs jusqu'à la fin décembre 1987 au titre des crédits dont le principal ne dépasse pas 1000 Dinars.

15 mars Elections législatives : Publication des listes définitives.

Tunisie-O.L.P. : Concertation entre le Président Ben Ali et Yasser Arafat. Les délégations de l'O.L.P. et des Etats Unis se rencontreront le 22 mars.

16 mars Mesures en faveur de l'agriculture : Création d'un Conseil national de la recherche et de la vulgarisation agricoles, dont le budget est fixé à 16 millions de dinars.

- Les droits de douane passent de 38 à 10% pour l'importation des pièces de rechange des tracteurs et la T.V.A. les concernant est annulée.

- Projet de fusion de la Banque Nationale de Développement Agricole et de la Banque Nationale de Tunisie.

- Augmentation des prix à la production : de 20 millimes le litre de lait, de 5 millimes le kg de tomates.

19 mars Ouverture de la campagne électorale.

20 mars Fête de l'indépendance du 20 mars 1956 : Le Président Ben Ali préside le défilé des forces armées et décore à titre posthume d'anciens dignitaires, militants et résistants : Moncef Bey, Cheikh Abdelaziz Thaalbi, Salah Ben Youssef, Mohamed Ali El Hammi, Tahar Sfar, Habib Thameur, Habib Bougatfa, Hédi Essaidi, Mokhtar Attia, Slaheddine Bouchoucha, Ali Zliti, Mosbah Jarbouï ainsi que de nombreux cadres de l'Etat et des personnalités de la société civile.

Grâce présidentielle : à l'occasion de la fête de l'indépendance 1246 condamnés de droit commun ont été graciés ainsi que 35 des 90 inculpés du complot islamiste qui avaient été arrêtés en novembre 1987. Les détenus avaient commencé le 13 mars une grève de la faim interrompue 5 jours plus tard.

Jeunesse : ouverture par le Président Ben Ali du "Forum national du dialogue avec la jeunesse".

21 mars Fête de la jeunesse : Le Chef de l'Etat préside les festivités de la fête de la jeunesse.

23 mars Mesures sociales : Exonération des dettes sur les taxes sur la valeur locative dont le taux n'excède pas 15 dinars. L'indemnité mensuelle des "omdas" passe de 117 à 160 dinars.

24 mars Développement régional : Le Président Ben Ali signe le décret octroyant les fonds nécessaires aux Gouverneurs. L'informatisation sera étendue à l'ensemble des administrations des gouvernorats avant la fin avril. Les procédures des créations d'entreprises seront simplifiées.

Culture : Ouverture à Sfax du Festival National du Théâtre Professionnel.

BICENTENAIRE DE LA REVOLUTION FRANCAISE

LES MOTS ET LES CHOSES

Ce qui, de prime abord, frappe l'observateur, c'est la permanence du système global de la langue au milieu de la tempête révolutionnaire. Le "bon usage", défini au siècle précédent par Vaugelas comme le parler de "la plus saine partie de la cour" mais qui était aussi, et depuis longtemps, celui de l'élite bourgeoise, s'impose rapidement contre les divers usages et patois comme LA langue nationale, symbole de l'unité et de l'indivisibilité de la République.

Cette permanence dans le système global de la langue ne doit pas cacher, cependant, la profonde mutation qui affecta le sous-système lexical. Avec les choses, les charges et les usages liés à l'Ancien Régime disparut une multitude de mots qui les exprimaient. Une multitude d'autres naquit avec les idées et les institutions nouvelles et on a pu dire, à juste titre, que le français connut en ces dix années de Révolution, le mouvement néologique le plus important de son histoire.

Quand le règne de la Loi eut succédé à celui de l'absolutisme royal, on tenta - mais sans succès - de remplacer le mot royaume par loyaume, jugé plus adéquat. Tout ce qui était royal devint national, puisque c'était la Nation qui désormais faisait la loi, le roi devant seulement veiller à son exécution : on eut ainsi l'assemblée nationale, la garde nationale, l'armée nationale, l'éducation nationale, etc.. Aux crimes de lèse - majesté se substituèrent ceux de lèse - nation, lèse - patrie, lèse - révolution, lèse - constitution, etc. Des mots comme sire et majesté furent naturellement bannis et on ne parla plus guère que de pouvoir exécutif. Camille Desmoulins imagina même d'appeler la reine... "femme du pouvoir exécutif" ! Les titres et les particules nobiliaires disparurent et une sorte de "particule à l'envers" précéda dans l'usage courant les noms de tous les déclassés, êtres et objets : Louis Capet ci-devant roi des Français; le Panthéon, ci-devant Eglise Sainte - Geneviève, etc. Citoyen élimina sujet et, comme il ne convenait plus, à des Français désormais égaux et maîtres de leur destin, de "monsieuriser", on "fraternisa" et on cessa de s'appeler monsieur, "titre" auquel on préféra celui de citoyen. Au vouvoiement, considéré comme une séquelle de la féodalité, on ne tarda pas à substituer le tutoiement, surtout après l'entrée massive des sans-culottes dans la vie politique : "si vous convient à Monsieur, toi convient à Citoyen", écrivait un journal populaire en 1792...

La mutation lexicale toucha l'ensemble du vocabulaire : mots réinvestis d'une charge nouvelle (néologie de sens) et à partir desquels furent dérivés par préfixation et/ou suffixation, des centaines de mots nouveaux (néologie de forme). Ainsi le mot révolution "prenait dans l'idiome une place tout autre que celle qu'il avait eue" (1); du sens astronomique dominant qu'il avait auparavant, il passa à celui de bouleversement global instaurant une rupture radicale avec le passé. "Tout naturellement, sa fécondité latente s'éveilla et une vigoureuse progéniture poussa autour du tronc primitif" (2). On eut ainsi révolutionnaire, révolutionner, révolutionnairement, contre-révolution, contre-révolutionnaire, anti-révolutionnaire, ultra-révolutionnaire... et même, après Thermidor, le verbe dérévolutionner dû à Babeuf. De même, un mot comme patrie et ses dérivés patriote et patriotisme connurent une fortune extraordinaire dont témoigne la famille nombreuse des mots qui en proviennent : patriotiser, s'empatrioter, impatriotique, impatriotisme, antipatriote, patrioticide, ultra-patriote, demi-patriote. Le champ lexical de la religion fournit de son côté une foule d'exemples de cette créativité débordante : en marge de la "déchristianisation" de l'an II furent forgés des verbes d'action tels que débaptiser, débâtifier, décatholiciser, décuriser, dédéfier, défanatiser, déprêtraiiller, désacerdotiser..., verbes auxquels la réaction catholique opposera après le Concordat et pendant la Restauration d'autres verbes d'action comme déschématiser, déponthéoniser, désathéiser, etc.

Liberté, égalité, fraternité, peuple, nation, patrie..., mots-forces et mots-mythes dont la valeur affective et la puissance mobilisatrice étaient dues davantage à leur connotation qu'à leur dénotation : "le vague même de leur contenu ajoutait à leur pouvoir... ils laissaient sa part au mystère, qui exalte les imaginations et échauffe les sentiments" (3). Leur contenu et le réseau de significations qui les entourait dépendaient dans une large mesure du rapport des forces sociales et politiques qui leur imposait une lecture extensive ou restrictive selon les cas. "Le peuple, en forçant le trait, n'existe pas en 1789" écrit Michel Vovelle... D'une multitude d'entités, de cet "agrégat inconstitué de peuples désunis" dont parle Mirabeau, on passe rapidement à une fusion unanime et même unanime

en une entité unique que certains révolutionnaires comme Marat dénoncent très tôt comme une mystification et que d'autres, comme Robespierre, investissent d'un contenu particulier en la confondant avec "la partie des citoyens la plus indigente" mais qui restera grosso modo intacte jusqu'à la secousse du 10 août 1792. Durant les deux premières années de la Révolution, il n'est pas rare que le mot peuple soit l'objet d'un conflit d'interprétation. A la séance de la Constituante du 27 avril 1791 consacrée à l'admission des citoyens dans la Garde Nationale, Robespierre affirme que "l'intérêt du peuple... est l'intérêt général (et que) l'intérêt de ce qui n'est pas peuple est celui de l'ambition et de l'orgueil", ce qui lui vaut d'être interrompu par un certain Lucas qui demande "ce que Monsieur entend par le mot peuple..." (5). Au lendemain du 10 août, c'est la focalisation sur le "petit peuple", celui des sans-culottes puis, après Thermidor, on retrouve la conception unanime du peuple, à qui on chante "Remettez vos culottes / Ne vous déguisez plus en gueux"... L'hostilité contre-révolutionnaire à l'entrée en force du peuple sans-culotte se reflète dans la survie de mots comme populace ou canaille ou même comme l'éphémère canaillearchie. Elle empunte la voie de la dérision pour déconsidérer le mot citoyen, surtout après la chute des Robespieristes : "ce sera bientôt un genre que de dire : Citoyen Jean, décrochez mes souliers..."

Quoi qu'il en soit et par delà l'impression d'éphémère que pourrait laisser ce rapide survol, il reste que le français connut avec la Révolution un profond changement, opéré certes dans la continuité, mais qui n'en bouleversa pas moins son vocabulaire et modifia qualitativement son rôle dans la société : n'est-ce pas pendant cette période que furent fixées les bases du vocabulaire politique et administratif moderne et établis les fondements du français en tant que langue nationale?

Ahmed BRAHIM

Faculté des Lettres de La Manouba
Tunis

1789 : une chronologie des événements courants

13 avril : Publication du règlement fait par le Roi pour la convocation des trois Etats de la ville de Paris. L'assemblée de la noblesse se tiendra le 20 avril, celle du clergé le 21, et celle du Tiers Etat, divisée en 60 districts, le 21 également.

22 avril : Rouen. L'Assemblée de la noblesse de Normandie refusant de renoncer à ses privilèges fiscaux, 107 nobles dissidents déposent chez un notaire un acte par lequel ils se déclarent prêts à y renoncer.

24-25 avril : Emeutes de la faim à Caen et Orléans.

27-28 avril : Emeutes du faubourg St Antoine, contre les manufactures Réveillon. Les Gardes françaises et suisses tirent. Les hurts font entre 60 et 130 tués de part et d'autre.

NOTES

(1 et 2) F. BRUNOT : Histoire de la langue française des origines à 1900, tome IX, la Révolution et l'Empire (Paris 1937). Voir en particulier le chapitre IV du livre I : les passions et les mots. Pour révolution, voir p. 618.

(3) Idem, p. 635

(4) M. VOVELLE : la mentalité révolutionnaire, Messidor, éd. sociales, Paris 1985, p. 100.

(5) Oeuvres de Maximilien ROBESPIERRE, édition préparée sous la direction de M. BOULOISEAU et G. LEFBVRE, P.U.F. 1953, Tome VII, pp. 256-257.

(6) Voir Manuel d'Histoire Littéraire de la France, sous la direction de P. ABRAHAM et R. DESNE, éd. sociales, Tome IV (de 1789 à 1848), chap. XXV : langue et réflexion linguistique.

LES SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES EN AVRIL

CONFERENCES ET RENCONTRES DU C.D.T.M.

Jeudi 2

16h. François LEBRUN, professeur d'histoire moderne à l'Université de Rennes, directeur du Centre de Recherche sur les Sociétés Rurales de l'Ouest Armoricaïn.

"Les résistances paysannes à la Révolution Française: Vendée et Chouannerie".

Vendredi 7

15h. Bernard LANGLOIS, journaliste, directeur de l'hebdomadaire "Politis Le Citoyen".

"La presse dans une démocratie libérale : le cas français". (Cette conférence aura lieu dans le cadre des Rencontres de l'A.J.T. - Association des Journalistes Tunisiens, 15, Rue Ali Bach Hamba - Tunis - 1er étage).

Lundi 10

16h. Gilbert PELISSIER, inspecteur général de l'Education Nationale en Arts Plastiques.

"L'évolution de l'enseignement des arts plastiques : enseignants et artistes".

Mardi 11

16h. Jean MEYRIAT, directeur de recherche à la Fondation nationale des Sciences Politiques, Président d'Honneur de la Société française des sciences de l'information et de la communication.

"Relations économiques et échanges culturels entre pays de la Méditerranée".

Vendredi 14

16h. Roland SIMOUNET, architecte, Grand Prix national d'Architecture, Médaille d'Or de l'Académie d'Architecture.

"Le Musée Picasso de Paris".

Jeudi 20

16h. Philippe CARDINAL, écrivain et arabisant.

"L'Orient d'un photographe" : l'oeuvre photographique de Rudolf LEMNERT : 1904-1914.

INFORMATION " REVOLUTION "

THEATRE : "Madame Guillotin" de et par Pierette DUPOYET

Joseph Ignace Guillotin, professeur d'anatomie à la Faculté de Paris, fut élu député aux Etats Généraux. Il défendit le principe du supplice unique pour tous, et demanda la création d'une machine qui abrégéa les souffrances des condamnés.

Ce n'est qu'à la fin de 1791 que le Comité de Législation chargea le Docteur Louis d'étudier et de construire une machine pour trancher les têtes, machine dont le Docteur Guillotin n'avait fait que réclamer le principe. Il protesta contre l'utilisation populaire de son nom pour désigner cette machine qui au demeurant, était déjà utilisée aux XVIème siècle dans le Midi de la France et en Italie.

Pierrette Dupoyet, dans son spectacle "Madame Guillotin", nous fait donc revivre cet épisode révolutionnaire vu par la femme du célèbre médecin. Ce spectacle donnera lieu à 3 représentations le jeudi 6 avril au Teatro d'El Mechtel à 21h, le vendredi 7 à Hammam Sousse et le dimanche 9 à Sfax.

A L'AFFICHE

* SCIENCES HISTORIQUES *

L'Association Tunisienne des Historiens Universitaires organise des conférences-débats sur "Les Sciences historiques : questions de méthodologies", à la Faculté des sciences humaines et sociales de Tunis, Salle Garmadi.

Le 5 avril, François Lebrun parlera de "L'historiographie française actuelle" et le 19 avril, Raouf Hamza traitera du "Dictionnaire du Mouvement ouvrier français" (Maïtron).

* ART ET EDUCATION *

La Société Internationale pour l'Education Artistique (I.N.S.E.A.) en collaboration avec la Mission Culturelle de l'Ambassade de France ainsi que les ministères tunisiens et français chargés de l'Education et de la Culture, organisent, avec de nombreux autres partenaires :

- une Exposition Internationale d'Enseignement Artistique.
- Un Colloque sur l'éducation artistique, en présence de Gilbert Pelissier, inspecteur général des arts plastiques et Marie Françoise Chavanne, première vice-présidente mondiale de l'I.N.S.E.A.

Ces manifestations se tiendront du 10 au 30 avril au Musée de Carthage.

* FOIRE DU LIVRE *

La Foire du Livre se tiendra à Tunis du 25 avril au 2 mai.

* LIVRES ET ISLAM *

Le British Council expose des livres anglais sur le monde islamique du 31 mars au 9 avril au Centre d'Art Vivant du Belvédère.

* MUSIQUES *

Une tournée du spectacle de danse et de musique "LIQA" se déroulera en Tunisie du 18 au 21 avril. Des musiques et danses médiévales européennes, orientales et andalouses seront proposées le 18 avril à Dar Lasram, le 19 avril au Teatro et le 20 avril à Sfax.

Publication C.D.T.M.

Anthony FINAN

22, Av. de Paris

Tunis 1000 R.P.

245.508